

**VILLE DE MAISONS-LAFFITTE
78605 YVELINES CEDEX**

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A BRIGITTE BOIRON
COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE**

Le Maire de la Ville de Maisons-Laffitte ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU l'arrêté municipal n°273/2020 du 20 juillet portant délégation de fonctions à Gino NECCHI pour assurer la présidence de la commission communale pour la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public ;

CONSIDERANT l'empêchement de Gino NECCHI pour la commission communale de sécurité qui doit se tenir impérativement le 06 juillet 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée à Brigitte BOIRON pour assurer la présidence de la commission communale pour la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public qui se tiendra à l'école maternelle et centre de loisirs Clos-Lainé, sis 26 rue de Solférino à Maisons Laffitte (78600).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune, transmis au Sous-Préfet et au Service Départemental d'Incendie et de Secours et notifié à l'intéressé.

Fait à Maisons-Laffitte, le 26 juin 2023

Le Maire,

J. MYARD
